

Paris, le 25 janvier 2022

Air France poursuit le déploiement de son service « Ready To Fly » et automatise la vérification du pass vaccinal pour les vols domestiques

- Le service de vérification anticipée des documents de voyage Ready To Fly est désormais disponible sur 140 liaisons et 600 vols quotidiens d'Air France,
- Pour les vols domestiques, la vérification du pass vaccinal est à présent automatisée et instantanée. Elle peut s'effectuer en ligne ou directement sur les bornes libre-service le jour du départ.

En juillet 2021, Air France lançait « Ready To Fly », un service gratuit et facultatif permettant aux clients d'avoir la confirmation qu'ils détiennent l'ensemble des documents et justificatifs sanitaires indispensables pour leur voyage avant de se rendre à l'aéroport. À la clé : un voyage plus serein et un parcours plus fluide, en évitant des contrôles multiples le jour départ.

Plébiscité par les clients, Ready To Fly est progressivement déployé sur l'ensemble du réseau Air France. Il est aujourd'hui disponible sur plus de 140 liaisons au départ de 80 aéroports, représentant plus de 600 vols quotidiens dont :

- les vols domestiques et de/vers la Corse et les Outre-mer,
- les vols de/vers les Etats-Unis, l'Argentine, le Brésil et le Chili,
- les vols depuis la France vers l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal, le Gabon et le Sénégal,
- les vols vers la France depuis l'Europe et le Canada.

Depuis son lancement, Ready To Fly a été utilisé par plus de 600 000 clients.

Un service automatisé pour les vols domestiques

Depuis le 24 janvier 2022, le pass vaccinal est obligatoire sur les vols domestiques en France pour tous les passagers à partir de 16 ans (hors Corse et Outre-mer).

Afin de réduire le temps de traitement des documents transmis, Air France remplace la validation manuelle du pass vaccinal par une vérification automatisée. Ceci permet aux clients voyageant en France d'avoir une confirmation instantanée.

Cette fonctionnalité est accessible quelques jours avant le départ, en suivant le process classique de Ready To Fly : les clients reçoivent un email les invitant à transmettre à Air France leur pass vaccinal via une plateforme sécurisée en ligne.

Les clients n'ayant pas utilisé ce service en amont peuvent également scanner le QR code de leur pass vaccinal lors de l'enregistrement sur une borne libre-service en aéroport le jour du départ. Ce service est actuellement disponible à Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Mulhouse, Nantes, Nice, Strasbourg et Toulouse.

Cette fonctionnalité sera directement intégrée dans le process d'enregistrement en ligne dans les prochains mois.

La validation anticipée du pass vaccinal permet de limiter le nombre de contrôles manuels à effectuer en porte d'embarquement, au bénéfice de la ponctualité des vols.

En savoir plus sur le service Ready To Fly

Contacts presse : Agence Muze Communication

Fabienne Guérin – 01 84 79 61 00 / 06 75 20 06 23

Marion Planque – mplanque@muzecommunication.fr – 01 84 79 61 05

corporate.airfrance.com - Twitter : [@AFnewsroom](https://twitter.com/AFnewsroom)